

MUTUELLE PREVOYANCE

La Poste nous tousse dessus sans mettre la main (à la poche)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un accord régit les nouvelles conditions de la couverture santé pour tous les salarié-es, employé-es et cadres, de l'entreprise. La raison est simple, la Mutuelle Générale est en déficit. La conséquence l'est tout autant : on devra payer plus pour être remboursé moins...

Les mutuelles sont les premiers financeurs des dépenses liées à la santé après la Sécurité Sociale. Elles ne se versent pas de dividendes car l'intégralité de leurs bénéficiés (cotisations salariales et patronales) est investie en faveur des adhérent-es. Les cotisations servent à rembourser des frais de santé lors d'arrêts maladie ou d'affection de longue durée ainsi que les dépenses de soins (dentaire, optique...). La mutuelle est donc un produit indispensable, surtout quand on a un pouvoir d'achat faible, et d'autant plus quand l'âge augmente.

Pour ses « collaborateurs », La Poste prévoit une couverture complémentaire santé collective obligatoire. Puisque les contrats sont négociés pour un groupe de personnes, les prix étaient avantageux, nous bénéficions d'une meilleure prise en charge des frais et d'une couverture des ayants-droits.

Sauf que le déficit projeté pour 2024 est de 27 millions d'€ (revenus à la baisse depuis mais nécessitant toujours un réajustement). Autrement dit, elle ne reçoit pas assez de cotisations mais dépense trop d'argent en remboursement. Ceci s'explique évidemment par l'augmentation des frais de santé mais surtout du nombre d'arrêts maladies (+36 % en 2022). Les réorganisations permanentes, le manque d'embauches suffisantes pour assurer la charge de travail, et en général toute la politique de l'emploi de l'entreprise, participent largement à l'épuisement au travail, avec pour conséquences des troubles physiques et/ou psychologiques et des maladies plus ou moins graves. La Poste n'assume clairement pas ce dernier point, ne se remettant jamais en cause (ça lui coûterait bien trop cher), et même pire, osant rejeter tout le problème sur les postier-es qui ne pointent pas assez leur trogne au travail. Ce n'est pas faute d'avoir ajouté le critère de l'absentéisme pour percevoir (ou pas) les quelques euros de prime d'équipe... Comme quoi, c'est une réalité chiffrée, les agents sont réellement épuisés.



Pour La Poste, la solution est simple : **augmenter les cotisations et réduire le remboursement des prestations**. La Poste se résout à « *maintenir son financement à un haut niveau mais ne peut accroître sa participation* ». Une entreprise, dans le cadre de ces contrats de groupe, a une obligation de participation minimum de 50%. La Poste, elle, n'est pas beaucoup au dessus du plancher. Pourtant, non seulement elle est responsable de la mauvaise santé de ses agents, mais elle brasse largement assez d'argent pour augmenter massivement ses cotisations. Elle choisit sciemment, encore une fois, d'impacter le pouvoir d'achat déjà faible des agent-es. Pourtant, les chiffres sont têtus : 17 Milliards d'€ de CA pour le seul premier semestre 2023, 3% d'augmentation brute pour les salariés, 1.5 % pour les fonctionnaires la même année. Moins de prime d'intéressement pour nous à cause de leurs investissements peu scrupuleux. Vous en voulez encore ? Fermeture de filiales qui ne rapportent pas assez (Médiapost, Ma French Bank), embauches en CDI Poste largement insuffisantes, abus de la force de travail intérimaire, ponctuelle ou en CDII.

Pour info, les complémentaires santé et prévoyance des fonctionnaires ne sont pas concernées car elles fonctionnent sur des modes différents et ont encore pour le moment des réserves suffisantes pour compenser les effets du vieillissement et la dérive attendue.

Alors concrètement ça donne quoi ? Les remboursements pour les postes fondamentaux comme l'hospitalisation, la consultation généraliste et spécialiste et les médicaments restent à l'identique. Là où ça va piquer, c'est sur les remboursements des postes les plus en dérive, soit l'optique et le dentaire. **Illustration : alors que pour un verre simple, le remboursement avant accord était de 82 euros, il sera désormais de 58 euros**. Les postières-es les plus pauvres, qui veulent conserver le même remboursement, devront souscrire à l'option 3, plus chère évidemment. Quel paradoxe, mais surtout, quel culot.

Le niveau de l'indemnité journalière (en net) des arrêts maladies, sécurité sociale comprise, est lui aussi largement en baisse :

- Avant l'accord, un collègue entre 3 mois et 1 an d'ancienneté était remboursé à 100% du 46^{ème} au 90^{ème} jour inclus puis 77% jusqu'au 360^{ème} jour inclus.
- Depuis l'accord, ce même collègue est toujours remboursé à 77% mais dès le 46^{ème} jour.
- De même, un collègue de plus de 20 ans d'ancienneté était jusqu'alors remboursé à 100% du 46^{ème} au 360^{ème} jour.
- Maintenant il en est ainsi : du 46^{ème} au 90^{ème}, 94%. Du 91^{ème} au 360^{ème} c'est 88 %.

Vu ce qu'on nous impose déjà depuis 2023 sur les conditions de nos fins de carrière, on serait proche de penser à de l'acharnement sur la masse laborieuse... mais comment imaginer autre chose? Il va falloir bosser plus longtemps, dans des conditions de plus en plus dures, tout en restant en bonne santé, au risque de voir rapidement s'effondrer notre pouvoir d'achat. Un scandale !

La prise en charge des ayants-droits (les enfants), est également modifiée. Alors que jusqu'ici ils étaient couverts par la garantie santé jusqu'à leurs 20 ans. La Poste propose de les couvrir jusqu'à 26 ans avec en contrepartie une augmentation des cotisations enfants lissée sur 3 ans. Cette proposition concerne autant les fonctionnaires que les salarié-es. Chouette non ? On aurait pu se faire duper ! Souvenez-vous, nous avons déjà subi une iniquité en termes de remboursement sur l'aide à la parentalité lorsque l'assiette avait également été élargie en 2019. Pour que plus de familles bénéficient d'aides, les heures de nuit avaient été supprimées et les aides à l'heure de garde largement revues à la baisse. Les premiers offensés sont sans surprise celles et ceux qui commencent le plus tôt, soit celles et ceux qui perçoivent les plus bas salaires. Soulager un maximum de postier-ères, c'est oui, mais seulement au frais du richissime patron.



Là, c'est pareil, grâce à un rapide coup d'œil sur les situations générales des enfants entre 20 et 26 ans des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) des agents de La Poste (de l'agent 1.2 au PDG), on remarque que les enfants des CSP – accèdent plus rapidement au monde du travail et donc possèdent parfois leur propre mutuelle. Alors que les enfants des CSP+ (cadres), eux, poursuivent souvent des études après 20 ans. Sans en faire une généralité ou tomber dans le préjugé, qui pourrait encore le plus profiter cet avantage ?

Toutes les Organisations Syndicales ont pris connaissance de ces conditions régressives. Pour autant, l'accord est signé et effectif depuis le 1^{er} janvier 2024. Pourquoi ? Car La Poste n'a pas lésiné sur la menace de montants encore plus bas si les négociations n'aboutissaient pas à une signature. Un seul exemple, le verre de lunettes cité plus haut passait de 82 à 43 euros sans accord. La Poste a certainement, (volontairement ?), proposé en première instance, des indemnités journalières sur les arrêts maladies encore plus basses (quasiment aucun agent n'excédait les 77% de remboursement dès le 46^{ème} jour), pour permettre des négociations biaisées et faussement victorieuses. Nous ne dirons certainement pas merci.

Pour SUD, aucune victoire, aucune avancée dans cet accord !

Pour notre syndicat de lutte et de transformation sociale, le résultat de l'équation est tout autre : La Poste doit changer. Et puisqu'elle n'est pas prête à toucher à un poil de sa stratégie bien fournie, alors elle doit en payer les conséquences sur la santé de ses agents.

Nous devons, tous-ttes ensemble à partir du 2 avril 2024, par la grève, contraindre La Poste à payer et le patronat à fléchir le genou devant notre résistance, pour plus de droits !